

Eviter que 60.000 élèves redoublent chaque année

De gros moyens pour la remédiation scolaire

Les chiffres qui font peur... et réfléchir : en Wallonie et à Bruxelles, 60.000 élèves redoublent chaque année et près de 70 %, soit plus de 600.000 (!) recommencent au moins une année durant leur scolarité. C'est dire l'importance de faire échec à l'échec et de se mobiliser autour de la remédiation. La ministre de l'Éducation veut aussi contrer les privés qui s'adonnent à un marché juteux.

La remédiation scolaire, c'est la bouée de sauvetage des parents qui sentent leur enfant en difficulté. Des sociétés privées en font un marché parfois très juteux : jusqu'à 40€ l'heure de cours. « Nous ne disposons d'aucun cadre légal régulant les cours particuliers, ce qui rend très difficile l'estimation de l'ampleur du phénomène », a dit en Commission de l'Éducation, la ministre Milquet. On estime pourtant qu'un enfant sur dix suit des cours en dehors de son école, ce qui fait quand même entre 80 et 90.000 élèves par année scolaire.

880.000 € D'AIDE

C'est là que la ministre tape du poing sur la table : son credo, c'est « privilégier l'accentuation, voire le rapatriement, au sein de notre système éducatif des moyens de remédiation destinés à pallier les lacunes de nos étudiants ». C'est une ques-

tion d'équité dans un enseignement critiqué pour ses inégalités. Bien sûr, des ASBL œuvrent aussi dans ce secteur. Une plateforme pédagogique comme enseignants.be mobilise des dizaines d'enseignants pour aider, à moindre prix, les enfants en difficulté. Une ASBL telle « Échec à l'échec » trouve également grâce aux yeux de la ministre qui note, par ailleurs, que « de nombreux moyens sont mobilisés à l'école », mais ils sont insuffisants et le gouvernement francophone s'est engagé à les renforcer.

**Remédiation:
les prix grimpent
jusqu'à 40€/heure
dans le privé**

La ministre sort donc les « gros calibres » : remédiations personnalisées dans les écoles, développement des études dirigées, synergies entre elles, les nouveaux services et les écoles, régulation des offres de soutien scolaire externes... Et elle sort le chéquier. Cette année, les écoles de devoirs, de Wallonie et de Bruxelles (il y en a 341 et elles sont fréquentées par plus de 17.000 enfants !) recevront 850.000 €, le montant est confirmé, soit une augmentation de

70 % de leur budget. « Complémentairement, une campagne de promotion sensibilisera à un engagement de volontaires, ainsi qu'à l'ouverture de nouvelles écoles de devoirs pour un budget de 30.000 € », précise la ministre.

Elle poursuit : « Remédier à l'échec est déjà un échec. Travaillons à le réduire à sa source en interrogeant les pratiques pédagogiques ».

AGIR DÈS LES MATERNELLES

La ministre se rend compte que les écoles peinent parfois à offrir un outil de remédiation rapide et efficace à tous leurs élèves, malgré de belles initiatives. Puisque l'on parle de « travail à la source », la Commission de l'Éducation s'est penchée sur un décret de la ministre. On y a parlé des mécanismes de détection des difficultés précoces en maternelle. « Pour éviter des redoublements, déceler au plus vite les difficultés éventuelles des enfants et leur apporter à temps la remédiation nécessaire, une nouvelle disposition prévoit la mise en place, par le titulaire de 3^e maternelle, d'un processus d'observation des compétences pour la fin novembre. En cas de détection de difficultés d'apprentissage, un dispositif individualisé d'accompagnement et de remédiation devra être mis en place au sein de l'école, en partenariat avec le centre PMS concerné. »

La mobilisation est générale. ●

DIDIER SWYSEN

Cela peut paraître étonnant...**Remédiation en éducation physique**

En primaire, un certain nombre de périodes sont utilisées à la remédiation des élèves en difficulté. Des équipes pédagogiques d'enseignants développent, depuis plusieurs années, de bonnes pratiques dans le cadre de l'utilisation de ces périodes.

Par exemple, les heures de remédiation peuvent être dirigées vers du soutien d'élèves en difficulté... en éducation physique ou en langue moderne. « *Il convient d'adapter la législation à ces pra-*

tiques répandues dans les écoles », écrit M^{me} Milquet. « *Est ainsi élargie la possibilité d'attribution de périodes de remédiation aux maîtres spéciaux d'éducation physique ou de langue moderne qui seront désormais comprises dans la notion de « maître d'adaptation et de soutien pédagogique ».* » Il est précisé que les activités visées par ces enseignants doivent être exclusivement des activités de remédiation et de soutien pédagogique aux élèves en difficulté. ●